

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le ONZE JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. CARON Hubert de M. BEAUMONT Joël, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, COLOMBEL Aurélie, PIOT Nicole, MESMIN Véronique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne  
Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé :

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation

5 juillet 2024

Secrétaire de séance :

Anne Marie PREVOST

### OBJET : Renouvellement de l'agrément de Service Civique

#### Rapport de Monsieur Brice CHANTRELLE, conseiller délégué « sport et loisirs »

La Communauté de Communes Avre Luce Noye dispose d'un agrément au titre de l'engagement de Service Civique depuis le 06 octobre 2021, permettant de contribuer à mobiliser la jeunesse au sein du territoire par le biais de missions d'intérêt général.

Pour rappel :

- L'agrément est de type collectif, il est porté par la CCALN et est composé des 47 communes du territoire de la CCALN, des SISCO et plus récemment de la Résidence Les Tilleuls et du SMITOM du Santerre ;
- Il permet de proposer des missions dans les domaines de la solidarité, de l'éducation pour tous, de la culture et des loisirs, de l'environnement, de la mémoire et de la citoyenneté ;
- Il permet l'engagement d'un maximum 30 jeunes par année civile, pour la réalisation de missions d'une durée de 6 à 8 mois chacune.

Entre 2021 et 2024, ce sont 32 jeunes qui ont été accueillis au titre de l'engagement de Service Civique, dont 7 par les communes du territoire et 6 par des établissements membres de l'agrément.

Considérant le terme de l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique, fixé au 05 octobre 2024 (durée de 3 ans), il y a lieu de renouveler ledit agrément auprès de l'Agence de Service Civique.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- ▶ Approuve la volonté d'accueillir des volontaires pour la réalisation de missions de Service Civique au sein des services de la CCALN, des communes et organismes composant l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique ;
- ▶ Entérine le renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique, tel qu'il figure en annexe ;
- ▶ Autorise la coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale de la CCALN à déposer le dossier de demande de renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique, tel qu'il figure en annexe, sur la plateforme en ligne de l'Agence de Service Civique ;
- ▶ Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Conseiller Communautaire délégué « Sports et Loisirs » à signer l'ensemble des documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 11 juillet 2024  
à ESCLAINVILLERS,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 15/07/24

Affiché le 16/07/24

Le Président,

Alain DOVERGNE





## Récapitulatif de votre dossier

STATUT : EN COURS DE SAISIE [ Date : 01/07/2024 ]

### RENSEIGNEMENTS ORGANISME

#### Informations organisme

Siret: 20007096900015

Nom de l'organisme : COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Type de structure : etablissement public de cooperation intercommunale / Communauté de communes

144 RUE DU CARDINAL MERCIER, 80110 Aubercourt

#### Représentant légal de l'organisme

Nom: Alain DOVERGNE

fonction : Président

direction@avrelucenoye.fr

#### Adresse de correspondance

ZAC du Val de Noye - Route de Boves, 80250 Ailly-sur-Noye

+33322097532

service.civique@avrelucenoye.fr

[Donnée non renseignée]

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE



## Contacts référents

Nom : Alain DOVERGNE  
Fonction : Président  
direction@avrelucenoye.fr  
+33322097532

Nom : Marie DELPLANQUE  
Fonction : Coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale  
m.delplanque@avrelucenoye.fr  
+33680188390



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Présentation de votre structure

La CCALN est née le 1er janvier 2017 suite à la fusion de la Communauté de Communes Avre, Luce, Moreuil avec la Communauté de Communes du Val de Noye. Située dans la Somme en région Hauts-de-France, elle regroupe 47 communes et compte 22 254 habitants. Son territoire, traversé par les vallées de l'Avre, de la Luce et de la Noye, affluents de la Somme, recouvre le canton de Moreuil et en partie celui d'Ailly-sur-Noye. Notre EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunal, dispose d'un organe délibérant composé de représentants des communes du territoire, élus au suffrage universel direct. Dont un Président et dix Vice-Présidents ayant pour compétences : le développement économique, le tourisme, l'économie sociale et solidaire ; les finances ; l'administration générale ; l'action sociale ; l'enfance et la jeunesse ; l'aménagement du territoire ; la culture et la communication ; l'environnement ; l'eau, l'assainissement et la voirie. Avec l'appui de cinq conseillers délégués, sur les thématiques suivantes : le Schéma Directeur des Eaux Pluviales ; le sport et les loisirs ; le programme « Bien vieillir » ; les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et les circuits courts. La CCALN compte quatre pôles : le pôle administratif (Direction, comptabilité, ressources humaines, service eau et assainissement, services urbanisme et communication, service des secrétaires de mairie) ; le pôle technique (services travaux-bâtiment-voirie, service environnement, service de collecte et traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et des encombrants) ; le pôle social (service d'aide sociale : CIAS à Moreuil et Pôle Social à Ailly-sur-Noye), SAAD, Espaces France Services : Moreuil et Ailly-sur-Noye, Espace de Vie Sociale à Moreuil, conseillers numériques) ; le pôle enfance / jeunesse (crèche et relais petite enfance à Ailly-sur-Noye, crèche et relais d'assistantes maternelles à Moreuil, service ATSEM, animateur sportif, CAJ, Service Civique). La CCALN gère également les zones d'activités d'Hangest-en-Santerre et Ailly-sur-Noye, 3 complexes sportifs sur les communes d'Ailly-sur-Noye et Moreuil, le site de Folleville, les déchetteries d'Ailly-sur-Noye et Moreuil. La CCALN participe au fonctionnement du centre aquatique Alméo à Moreuil et de l'office de tourisme Avre, Luce, Noye à Ailly-sur-Noye. Et propose des accompagnements en matière de développement économique aux porteurs de projets (par convention avec l'association Initiative Somme France Active Picardie). Les compétences et services de la CCALN s'adressent aux habitants du territoire, de tous âges et de tous profils, selon les sujets.

### En quoi le service civique est-il cohérent avec le projet associatif de votre organisme (ou ses orientations stratégiques)

Au sein de la CCALN, la coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale, a en charge le développement du dispositif de Service Civique au sein du territoire et auprès des communes / établissements composant l'agrément. Le Service Civique au sein du territoire de la CCALN a pour vocation de contribuer à mobiliser la jeunesse par le biais de missions d'intérêt général. Il est question de permettre à chaque commune et établissement composant l'agrément, de pouvoir mener à bien des initiatives d'intérêt général par l'accueil de volontaires en Service Civique. L'objectif est de répondre concrètement à des besoins, de déployer d'un point de vue pratique des actions élaborées, envisagées par la CCALN et/ou ses communes / établissements membres. Les techniciens de la CCALN, selon les sujets qui leurs sont propres, viendront en renfort dans le tutorat des volontaires.

## Les territoires d'intervention de vos volontaires en France

Vous intervenez dans le département: Somme

Nombre d'usagers: 22822 (usagers du service, habitants du territoire, etc)

affilié à **[Donnée non renseignée]**

## Renseignements administratifs et juridiques

Décision prise en matière de Service Civique par l'organe compétent de la personne morale

Date : 01/07/2024

## Agréments administratifs

Votre organisme dispose d'un ou plusieurs agréments administratifs : Non

**[Donnée non renseignée]** Salariés ou agents publiques dont:

**[Donnée non renseignée]** en CDI

**[Donnée non renseignée]** en CDD

**[Donnée non renseignée]** en contrat aidé

**[Donnée non renseignée]** Bénévoles



## FORME DE L'AGRÈMENT

Je souhaite bénéficier d'un agrément collectif

Agrément collectif

**Quelles modalités d'animation et de suivi seront mises en oeuvre, au sein de l'ensemble des organismes bénéficiant de l'agrément, pour veiller au respect de l'agrément et des principes du Service Civique ?**

Au sein de la CCALN, la coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale, a en charge le développement du dispositif de Service Civique au sein du territoire et auprès des communes / établissements composant l'agrément. Elle anime l'articulation entre les volontaires et les tuteurs, ainsi qu'avec les communes / établissements composant l'agrément et le service des Ressources Humaines de la CCALN pour le suivi des dossiers administratifs. Elle organise pour chaque mission une réunion de présentation et de préparation à la mission, avec la présence du volontaire, du tuteur et de tout autre acteur en lien avec le déroulement de la mission. Elle rencontre les volontaires au minimum trois fois durant le déroulement de la mission de Service Civique dans le cadre de l'accompagnement au projet d'avenir. Ainsi qu'à deux ou trois reprises supplémentaires durant la mission dans le cadre de "points d'étape" en présence du tuteur et de tout autre acteur en lien avec le déroulement de la mission, permettant de faire le point sur le déroulement de la mission, de répondre aux questions de chacun et de garantir le respect de l'agrément et des principes du Service Civique. Enfin, elle organise les deux entretiens de fin de mission avec le volontaire et le tuteur pour la rédaction du bilan de la mission et du bilan nominatif du volontaire.

**Quel soutien comptez-vous apporter, en qualité d'organisme agréé, aux organismes bénéficiaires de l'agrément ?**

La coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale a pour missions de présenter le dispositif de Service Civique auprès des communes et établissements composant l'agrément, de les informer de toutes les actualités nécessaires au bon déploiement du dispositif au sein du territoire et de répondre à leurs éventuelles questions. En collaboration avec les communes et établissements, la coordinatrice organise les recrutements, prend en charge les démarches administratives liées à l'engagement des volontaires, aux inscriptions aux formations obligatoires, etc. De plus, elle propose et anime les rendez-vous dits de « point d'étape » durant les missions de Service Civique, permettant de faire le point sur le déroulement des missions, de répondre aux questions de chacun et de garantir le respect de l'agrément et des principes du Service Civique. Enfin, elle se rend disponible pour les communes et établissements composant l'agrément afin de leur apporter le soutien dont ils pourraient avoir besoin durant la réalisation des missions.

## Établissement secondaire et membres

SIRET	NAF	Établissement	Adresse	CP	Ville
21800033900018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE D'AUBERCOURT	n/a	80110	AUBERCOURT
25800457100026	[Donnée non renseignée]	SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT D'ORDURES MENAGERES DE SANTERRE	AVENUE DU FOSSET PIERRET	80170	ROSIERES-EN-SANTERRE
83513636700108	[Donnée non renseignée]	FONDATION D ACTION SANITAIRE ET SOCIALE D INSPIRATION CHRETIENNE	ROUTE DE BERNY	80250	AILLY-SUR-NOYE
25800402700011	[Donnée non renseignée]	SISCO DU RPI DE LA LLUCE	2 rue des écoles	80110	DEMUIN
20007349200015	[Donnée non renseignée]	SISCO DU SECTEUR DE LE BOSQUEL	4 RUE DE LA RUELETTE	80160	BOSQUEL



**SERVICE CIVIQUE**

Une mission pour chacun au service de tous

SIRET	NAF	Établissement	Adresse	CP	Ville
21800335800015	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE FRANSURES	n/a	80160	FRANSURES
21800429900010	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE IGNAUCOURT	n/a	80800	IGNAUCOURT
21800180800011	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE CHAUSSOY EPAGNY	9 RUE DU CHATEAU	80250	CHAUSSOY-EPAGNY
21800185700018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE CHIRMONT	n/a	80250	CHIRMONT
21800205300013	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE COTTENCHY	6 RUE LOUIS TRIBUT	80440	COTTENCHY
21800238400012	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE DOMMARTIN	37 RUE ARMAND LEPAGE	80440	DOMMARTIN
21800308500014	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE FOLLEVILLE	n/a	80250	FOLLEVILLE
21800387900010	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE HAILLES	n/a	80440	HAILLES
21800469500019	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE LOUVRECHY	s/o	80250	LOUVRECHY
21800516300017	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE MEZIERES EN SANTERRE	PLACE DE LA MAIRIE	80110	MEZIERES EN SANTERRE
21800538700012	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE MORISEL	RUE DE L'EGLISE	80110	MORISEL
21800641900012	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE ROUVREL	1 RUE DES HAILLES	80250	ROUVREL
21800684900010	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE SAUVILLERS MONGIVAL	n/a	80110	SAUVILLERS-MONGIVAL
21800710200013	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE THORY	n/a	80250	THORY
21800432300018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE JUMEL	12 RUE PAUL BERT	80250	JUMEL
21800234300018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE DOMART SUR LA LUCE	n/a	80110	DOMART-SUR-LA-LUCE



**SERVICE CIVIQUE**

Une mission pour chacun au service de tous



SIRET	NAF	Établissement	Adresse	CP	Ville
21800323400018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE FOUENCAMPS	4 RUE DE LA NOYE	80440	FOUENCAMPS
21800286300015	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE LA FALOISE	n/a	80250	LA FALOISE
21800537900019	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE MOREUIL	PLACE NORBERT MALTERRE	80110	MOREUIL
21800635100017	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE ROGY	n/a	80160	ROGY
21800474500012	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE MAILLY RAINEVAL	n/a	80110	MAILLY-RAINEVAL
21800562700011	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE LA NEUVILLE SIRE BERNARD	n/a	80110	LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD
21800029700018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE D'ARVILLERS	s/o	80910	ARVILLERS
21800206100016	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE COULLEMELLE	n/a	80250	COULLEMELLE
21800125300010	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE BRACHES	n/a	80110	BRACHES
21800397800010	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE HANGEST EN SANTERRE	3 RUE DE L'EGLISE	80134	HANGEST-EN-SANTERRE
21800009900018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE D'AILLY SUR NOYE	1 RUE SAINT MARTIN	80250	AILLY-SUR-NOYE
21800271500017	[Donnée non renseignée]	COMMUNE D'ESCLAINVILLERS	n/a	80250	ESCLAINVILLERS
21800396000018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE HANGARD	n/a	80110	HANGARD
21800062800014	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE BEAUCOURT EN SANTERRE	6 RUE BRULE	80110	BEAUCOURT-EN-SANTERRE
21800618700015	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE QUIRY LE SEC	2 RUE DES ECOLES	80250	QUIRY-LE-SEC
21800089100018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE BERTEAUCOURT LES THENNES	27 RUE JULES FERRY	80110	BERTEAUCOURT-LES-THENNES



**SERVICE CIVIQUE**

Une mission pour chacun au service de tous



SIRET	NAF	Établissement	Adresse	CP	Ville
21800374700019	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE GRIVESNES	n/a	80250	GRIVESNES
25800466200023	[Donnée non renseignée]	SISCO DE L'AVRE ET DE LA NOYE	37 rue A.Lepage	80440	Dommartin
21800173300011	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE CAYEUX EN SANTERRE	n/a	80800	CAYEUX-EN-SANTERRE
21020345100013	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE GUYENCOURT	6 RUE TROUVELOT	02160	GUYENCOURT
21800302800014	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE FLERS SUR NOYE	n/a	80160	FLERS-SUR-NOYE
21800703700011	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE THENNES	16 RUE DES ECOLES	80110	THENNES
21800389500016	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE HALLIVILLERS	n/a	80250	HALLIVILLERS
21800035400017	[Donnée non renseignée]	COMMUNE D'AUBVILLERS	n/a	80110	AUBVILLERS
21800229300015	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE DEMUIN	n/a	80110	DEMUIN
21800614600011	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE LE QUESNEL	8 B RUE DU 8 MAI 1945	80118	LE QUESNEL
21800344000011	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE FRESNOY EN CHAUSSEE	RUE BASSE	80110	FRESNOY-EN-CHAUSSEE
21800447100015	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE LAWARDE MAUGER L'HORTOY	n/a	80250	LAWARDE MAUGER L'HORTOY
21800693000018	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE SOURDON	2 RUE CARNOT	80250	SOURDON
21800748200019	[Donnée non renseignée]	COMMUNE DE VILLERS AUX ERABLES	8 RUE DU CHATEAU	80110	VILLERS-AUX-ERABLES



## LA SÉLECTION ET L'ACCUEIL DES VOLONTAIRES

### Comment l'accueil des volontaires sera-t-il préparé au sein de votre organisme ?

La CCALN dispose d'une coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale, qui a en charge le développement du dispositif de Service Civique au sein du territoire et auprès des communes / établissements composant l'agrément. Elle aura notamment pour missions : la sensibilisation des équipes et tuteurs de volontaires au dispositif de Service Civique et à l'accompagnement des volontaires ; le recrutement, la préparation de l'arrivée des volontaires et leur accueil effectif.

### Quels seront les moyens humains et matériels affectés à la mission ?

Un tuteur sera désigné pour chaque mission de Service Civique proposée. La coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale animera l'articulation entre les volontaires et les tuteurs, ainsi qu'avec les communes / établissements composant l'agrément et le service des Ressources Humaines de la CCALN pour le suivi des dossiers administratifs. Les frais inhérents à la réalisation des missions seront pris en charge par la CCALN ou les communes / établissements composant l'agrément par les mêmes procédures que pour les agents. Les volontaires en mission de Service Civique disposeront d'un espace dédié au déroulement de leurs activités au sein des locaux de la CCALN ou des collectivités territoriales.

### Quels seront les modalités de sélection des volontaires ? Comment sera favorisé l'accueil de volontaires aux profils variés ?

Chaque mission de Service Civique sera publiée sur le site internet de l'Agence de Service Civique. Nous procéderons également à une diffusion via le site internet de la CCALN, les réseaux sociaux ou autre canal de communication internet. Nous diffuserons en parallèle les offres de mission aux communes du territoire ainsi qu'aux acteurs et partenaires locaux (Mission Locale, Pôle Emploi, CIAS, etc.). Les entretiens de motivation seront organisés avec les différents services de la CCALN, communes ou établissements composant l'agrément. La CCALN proposera également l'engagement de volontaires en situation de handicap sur les missions.

### À l'arrivée des volontaires, comment sera organisée la phase de préparation à la mission ?

La coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale organisera une réunion de présentation et de préparation pour chaque offre de mission, avec la présence du volontaire, du tuteur et de tout autre acteur en lien avec le déroulement de la mission. Lors de chacune de ces réunions, la mission sera abordée avec précisions, les actions seront listées et expliquées, des orientations vers notre réseau partenarial seront effectuées en fonction des besoins de la mission. Il sera également abordé le planning d'intervention du volontaire, son lieu de mission lui sera présenté ainsi que l'équipe d'agents sur place. Enfin, le calendrier sera présenté pour les sessions de formations au PSC1 et formations civiques et citoyennes.

### Quels moyens sont prévus pour accompagner les volontaires mineurs de plus de 16 ans ?

[Donnée non renseignée]

### Précisez comment sera versé la prestation mensuelle de 111,35€ minimum au volontaire

Cette prestation sera versée en numéraire sur le compte bancaire du volontaire.

### Détaillez comment sera organisé le tutorat

La coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale veillera en amont à informer les tuteurs sur leur rôle, leur remettra le guide du tuteur et leur présentera les formations proposées aux tuteurs par l'Agence de Service Civique. Le tutorat s'effectuera en deux temps : au démarrage de la mission, le tuteur accompagnera le volontaire dans ses actions, le formera et lui apportera toutes les explications nécessaires au bon déroulement de la mission. Puis, lorsque le volontaire aura acquis l'autonomie nécessaire, le tutorat se traduira par des temps d'échanges hebdomadaires. Ces temps auront pour objectif de faire le point sur les avancées de la mission, les difficultés rencontrées, la planification des actions ou activités à venir. Tout au long de la mission, le tuteur sera disponible pour répondre aux questions du volontaire et le soutenir dans la réalisation de la mission. Le tuteur sera également attentif à la réflexion menée par le volontaire sur son projet d'avenir.

### Détaillez quelles seront les modalités d'accompagnement au projet d'avenir

La coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale proposera aux volontaires au minimum trois rencontres durant la mission de Service Civique. Ces temps d'échanges auront pour objectifs d'amener les volontaires à réfléchir sur leur parcours (études, formations, emplois) et sur les compétences qui en découlent. Mais également à leur(s) projet(s)



post Service Civique. Il s'agira de les orienter et conseiller pour mener à bien leur(s) projet(s) et de leur proposer du personnel(s). La CCALN disposant de services divers en interne, d'un réseau partenarial et d'un réseau d'associations locales, il sera possible de mettre à profit ces aspects en faveur des besoins des volontaires (rencontres, échanges, découvertes, immersions, etc.). Des temps collectifs pourront également être proposés aux volontaires en mission de Service Civique sur le territoire. Enfin, selon la pertinence de leurs projets, les volontaires seront orientés vers l'Institut de l'Engagement du Service Civique.

#### Description volet pratique general

Les volontaires seront inscrits à l'une des sessions de formation proposées par La Croix Rouge Française. Cette inscription sera effectuée en concertation entre la coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale, le volontaire et le tuteur.

#### Description volet theorique externe

Les volontaires seront inscrits à l'une des sessions de formation proposées par les organismes agréés sur le département de la Somme. Au cas où l'un des volontaires porterait son intérêt dans un domaine non couvert par l'offre de formation départementale, il pourra s'inscrire au module de formation d'un département voisin. Cette inscription sera effectuée en concertation entre la coordinatrice jeunesse, actions citoyennes et vie sociale, le volontaire et le tuteur.

### Récapitulatif calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires

Année	Durée moyenne missions	Nombre de volontaires
2024	8	5
2027	8	25
2025	8	30
2026	8	30



## FICHE MISSION "CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION D' ACTIONS DE SOLIDARITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCALN"

Intitulé de la mission : Contribuer au développement et à l'animation d'actions de solidarité sur le territoire de la CCALN

Thématique de la mission: Solidarité

### Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions de solidarité en faveur des publics composant la population du territoire intercommunal. Les actions menées par les volontaires, en appui de celles des agents, contribueront aux objectifs visant à : rompre l'isolement, favoriser l'accès aux dispositifs sociaux et services portés par la CCALN ou ses partenaires, développer le lien social entre les habitants et contribuer à l'insertion sociale et/ou professionnelle des habitants.

### Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement et à l'animation d'actions de solidarité sur le territoire de la CCALN, telles que : participation à l'animation d'activités et d'ateliers en direction des habitants par le biais de l'Espace de Vie Sociale de la CCALN ; soutien au développement d'actions d'accompagnement vers l'emploi des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes sans emploi de longue durée ; collaboration avec les agents des Espaces France Services de la CCALN pour soutenir les personnes fragilisées par les accidents de la vie, dans la mise en place de démarches favorisant l'accès aux droits et/ou au logement pour les plus démunis ; mise en place d'actions visant à favoriser le lien social entre les habitants des plus petites communes du territoire.

### En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, des communes du territoire ou des établissements membres de l'agrément, agissant notamment dans le champ du social. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants de tous âges et de tous profils. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

### Lieu(x) d'intervention

Somme

Hauts-de-France

### Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission

6

### Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein des divers services de la CCALN, des centres bourgs du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire et les agents seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public le plus large possible au sein du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.

### En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants dans les différents services et/ou communes.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France

Non

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le



ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE



## FICHE MISSION "PARTICIPATION À LA LUTTE CONTRE L'ILLEC TERRITOIRE DE LA CCALN"

Intitulé de la mission : Participation à la lutte contre l'illectronisme au sein du territoire de la CCALN

Thématique de la mission: Solidarité

**Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions en faveur de la lutte contre l'illectronisme au sein du territoire de la CCALN. Les actions menées par les volontaires, en appui de celles des agents, contribueront aux objectifs visant notamment à : accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques, favoriser l'accès aux droits et faciliter les démarches dématérialisées, permettre la découverte de certaines fonctionnalités numériques pour les habitants de tous âges, sensibiliser les habitants aux enjeux et aux risques du numérique.

**Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement d'actions en faveur de la lutte contre l'illectronisme au sein du territoire de la CCALN, telles que : contribuer à la découverte du numérique pour les usagers et publics éloignés des nouvelles technologies, dans ses usages et applications, afin de favoriser l'accessibilité numérique ; faciliter l'accès aux droits par la facilitation numérique ; accompagner les habitants dans la découverte de l'informatique, par la mise en place d'ateliers et d'animations collectifs (atelier sur le bagage numérique de base, l'accès aux services en ligne, la création de liens par le numérique via les réseaux sociaux ou les appels en visioconférence, etc.) ; participer à l'accompagnement individuel ponctuel des bénéficiaires en fonction des besoins, afin d'apporter un appui individualisé.

**En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?**

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de CCALN, au sein des Espaces France Services et en itinérance sur le territoire. Celles-ci sont composées de quatre agents France Services et d'un conseiller numérique. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants de tous âges et de tous profils. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

**Lieu(x) d'intervention**

Somme

Hauts-de-France

**Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission**

2

**Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein des divers services de la CCALN, des centres bourgs du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire et les agents seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public le plus large possible au sein du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.


**En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?**

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants dans les différents services et/ou communes.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France



Non

Envoyé en préfecture le 15/07/2024  
Reçu en préfecture le 15/07/2024  
Publié le   
ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE

## FICHE MISSION "CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES SÉNIORES DU TERRITOIRE DE LA CCALN"

Intitulé de la mission : Contribuer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées du territoire de la CCALN

Thématique de la mission: Solidarité

### Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées habitant le territoire intercommunal. Les actions menées par les volontaires, en appui de celles des agents, contribueront aux objectifs visant à : rompre l'isolement, développer le lien social entre les aînés, contribuer à leur insertion sociale, développer le lien intergénérationnel et sensibiliser les personnes âgées aux services et acteurs du « Grand Âge ».

### Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement d'actions en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées du territoire de la CCALN, telles que : contribuer à la redynamisation des animations proposées ; favoriser l'ouverture des personnes sur l'extérieur (loisirs, culture, associations, événements) ; proposer des initiations au numérique en faveur des aînés ; mettre en place des moments de convivialité, de partage et d'échanges (en groupe et en individuel) ; permettre des rencontres intergénérationnelles entre les personnes âgées et les enfants ; effectuer des visites de convivialité au domicile des personnes âgées pour réaliser avec elles diverses activités en fonction de leurs souhaits (cuisine, activité manuelle, lecture, jeu de société, promenade, etc.) ; accompagner les habitants seniors vers les services du territoire en fonction de leurs besoins ; sensibilisation et promotion des services et acteurs du « Grand Âge » auprès des aînés ; contribuer au repérage des besoins en matière de maintien à domicile.

### En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, des communes du territoire ou des établissements membres de l'agrément, agissant notamment dans le champ du social. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants seniors et favorisant l'établissement de liens pérennes entre les professionnels de l'action sociale intercommunale et les personnes âgées. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

### Lieu(x) d'intervention

Somme

Hauts-de-France

### Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission

6

### Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein de services de la CCALN, des établissements du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire et les agents seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public senior du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.

### En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants dans les différents services et/ou communes.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France

Non

Envoyé en préfecture le 15/07/2024  
Reçu en préfecture le 15/07/2024  
Publié le  
ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE





## FICHE MISSION "PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION DES ACTIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE ET DES LOISIRS"

Intitulé de la mission : Participer au développement et à l'animation des actions dans le champ de la culture et des loisirs

Thématique de la mission: Culture et loisirs

**Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions dans le champ de la culture et des loisirs. Les actions menées par les volontaires, en appui de celles des agents, contribueront aux objectifs visant à : aider à l'animation culturelle sur le territoire de la CCALN ; promouvoir, faire connaître et rendre accessible à tous les publics les espaces de diffusion culturelle du territoire ; faciliter l'accessibilité à la lecture et la familiarisation aux vecteurs de diffusion culturelle telles que les bibliothèques, les médiathèques ou les salles de spectacles.

**Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement d'actions dans le champ de la culture et des loisirs du territoire de la CCALN, telles que : proposer des animations favorisant l'accès à la lecture, aux pratiques et découvertes artistiques diverses ; proposer des animations favorisant la pratique sportive et les loisirs pour tout public et notamment les scolaires en lien avec l'animateur sportif de la CCALN ; participer à l'organisation d'événements culturels (salon du livre, journée du conte, temps d'échanges avec des auteurs ou artistes, spectacles de la saison culturelle de la CCALN, etc.) ; contribuer aux partenariats avec des associations locales dont l'action est décentralisée dans les territoires (autour de la bande dessinée, on a marché sur la bulle, etc.) ; médiation auprès de diverses populations comme la petite enfance et l'enfance, les familles, les centres de loisirs, les collèges, les aînés ; mettre en œuvre des actions favorisant les liens intergénérationnels (présence de crèches, RPE, écoles, ACM, EHPAD sur le territoire).

**En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?**

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, des communes du territoire ou des établissements membres de l'agrément, agissant notamment dans le champ de la culture et des loisirs. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants de tous âges et de tous profils. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

**Lieu(x) d'intervention**

Somme

Hauts-de-France

**Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission**

2

**Quelle seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein des divers services de la CCALN, des centres bourgs du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire et les agents seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public le plus large possible au sein du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.

**En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?**

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants dans les différents services et/ou communes.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le



ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE

France

Non



## FICHE MISSION "CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE"

Intitulé de la mission : Contribuer au développement des actions en matière d'environnement et d'amélioration du cadre de vie

Thématique de la mission: Environnement

**Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions de sensibilisation aux différentes pratiques de préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de la CCALN. Les actions menées par les volontaires, en appui de celles des agents, contribueront aux objectifs visant à : sensibiliser les habitants à toutes les mesures visant au respect de la nature et de l'environnement, à la protection de l'environnement et aux gestes écocitoyens ; favoriser la découverte et la préservation des rivières et des zones humides du territoire.

**Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement d'actions dans le domaine de l'environnement au sein du territoire de la CCALN, telles que : coanimation d'actions de sensibilisation auprès des habitants concernant les mesures visant au respect de la nature et de l'environnement, à la protection de l'environnement et aux gestes écocitoyens, à la découverte et la préservation des rivières et des zones humides du territoire en partenariat avec les associations de préservation de l'environnement ; coanimation d'ateliers pour la préservation de la qualité de l'eau à proximité des zones de captage ; favoriser la participation citoyenne dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des communes (aménagements, jardins ou potagers partagés, etc.). Les volontaires pourront se rapprocher des instances départementales, régionales ou nationales afin de compléter leurs actions auprès des habitants.

**En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?**

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, des communes du territoire ou des établissements membres de l'agrément, agissant notamment dans le champ de l'environnement. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants de tous âges et de tous profils. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

**Lieu(x) d'intervention**

Somme

Hauts-de-France

**Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission**

4

**Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein des divers services de la CCALN, des centres bourgs du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire et les agents seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public le plus large possible au sein du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.

**En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?**

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants dans les différents services et/ou communes.



Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France

Non

Envoyé en préfecture le 15/07/2024  
Reçu en préfecture le 15/07/2024  
Publié le 15/07/2024  
ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE



## FICHE MISSION "ACCOMPAGNEMENT, DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION D' ACTIONS DANS LE CHAMP DE LA MÉMOIRE ET LA CITOYENNETÉ"

Intitulé de la mission : Accompagnement, développement et animation d'actions dans le champ de la mémoire et la citoyenneté

Thématique de la mission: Mémoire et citoyenneté

### Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions dans le champ de la mémoire et la citoyenneté, lié notamment au patrimoine historique des communes du territoire de la CCALN. Au travers de vestiges médiévaux (château, tour, chapelle, etc.), de cimetières commémoratifs des différents conflits armés qui témoignent du passé historique du territoire par exemple. Le devoir de mémoire est l'axe prioritaire de la mission proposée dans ce contexte. Ainsi, par la réhabilitation ou l'entretien des différents vestiges, l'action des volontaires en partenariats avec les acteurs mobilisés par la collectivité et des habitants, permettront d'entretenir le souvenir des différentes étapes du passé du territoire de la CCALN.

### Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement d'actions dans le domaine de la mémoire et la citoyenneté au sein du territoire de la CCALN, telles que : participation aux différents chantiers de valorisation du patrimoine rural et historique mis en place par la CCALN ; contribution à la mise en place d'animations autour des cimetières et jardins commémoratifs des deux guerres mondiales ; participation à la transmission de la mémoire et de l'histoire des communes du territoire ; contribution au développement d'actions en milieu rural visant à lutter contre la discrimination et le racisme par exemple ; encouragement à la participation citoyenne et l'expression des habitants en milieu rural afin de favoriser le développement de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble ; collecter et retranscrire la mémoire des habitants du territoire en fonction des sujets souhaités par les communes du territoire de la CCALN.

### En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, des communes du territoire ou des établissements membres de l'agrément, agissant notamment dans le champ de la mémoire et la citoyenneté. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants de tous âges et de tous profils. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

### Lieu(x) d'intervention

Somme

Hauts-de-France

### Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission

4

### Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein des divers services de la CCALN, des centres bourgs du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire et les agents seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public le plus large possible au sein du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.

### En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE



des habitants dans les différents services et/ou communes.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France

Non



## FICHE MISSION "CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCALN"

Intitulé de la mission : Contribuer au développement d'activités éducatives sur le territoire de la CCALN

Thématique de la mission: Éducation pour tous

### Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

La mission s'inscrit dans un contexte de développement et de mise en place de diverses actions éducatives en complément des activités éducatives menées par les SISCO ou établissements scolaires sur le territoire de la CCALN. Les actions menées par les volontaires, en appui de celles des agents, contribueront aux objectifs visant à : la sensibilisation et l'éducation à la prévention des attitudes à risques, la sensibilisation à la lutte contre le racisme et les discriminations, sensibilisation à l'alimentation et à la pratique sportive, etc. Ces diverses actions viendront également en complément des actions menées ponctuellement dans les Centres Animation Jeunesse et les Accueils Collectifs de Mineurs du territoire.

### Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Les activités confiées aux volontaires contribueront au développement d'actions dans le domaine de l'éducation pour tous au sein du territoire de la CCALN, telles que : coanimation et appui aux activités éducatives pour développer l'esprit d'initiative des enfants et des jeunes ; participation aux ateliers pédagogiques pour le soutien et l'aide aux devoirs dans les écoles communales ; éducation aux médias et aux nouveaux usages numériques ; promotion de la mobilité internationale ; apprentissage à l'interculturalité et à l'ouverture aux autres ; appui et soutien aux actions de sensibilisation et d'éducation des attitudes à risques (alcool, tabac, drogues, écrans, etc.) ; ambassadeur des bienfaits des activités physiques et d'une alimentation équilibrée auprès des parents et des enfants ; etc. En concertation avec leurs tuteurs, les volontaires interviendront dans les espaces et manifestations organisés par la CCALN, ainsi que les SISCO, ACM, CAJ et/ou écoles communales.

### En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?

Les volontaires interviendront en collaboration avec les équipes de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, des communes du territoire ou des établissements membres de l'agrément, en complémentarité des équipes éducatives et péri-éducatives en place dans les écoles communales et des SISCO, ACM ou CAJ. Les volontaires participeront au développement des diverses actions d'ores et déjà mises en place sur le territoire, en faveur des habitants de tous âges et de tous profils. Ils pourront également être force de propositions pour mener à bien leur mission. De plus, les volontaires pourront partager leurs observations et émettre leurs avis auprès des équipes.

### Lieu(x) d'intervention

Somme

Hauts-de-France

### Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission

6

### Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Les volontaires pourront à la fois intervenir au sein des écoles communales, SISCO, ACM ou CAJ du territoire de la CCALN, des centres bourgs du territoire ou des communes alentours et/ou isolées. A cette fin, les élus du territoire, les équipes éducatives et péri-éducatives seront sollicités afin de faciliter l'accessibilité des volontaires aux différents publics ci-dessus énoncés. Les volontaires disposeront de moyens techniques et matériels adaptés pour permettre le développement des actions auprès du public le plus large possible au sein du territoire. La CCALN permettra également aux volontaires de rencontrer les partenaires locaux et/ou départementaux, régionaux.

### En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?

La mission est accessible et ouverte à tous les jeunes. Le choix sera effectué sur l'appréciation du savoir être et de la motivation du volontaire. La mission ne nécessite pas de prérequis particulier. La Communauté de Communes Avre Luce Noye accompagne les volontaires tout au long de la réalisation de leurs missions, afin de répondre au mieux aux attentes

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 080-200070969-20240711-2024\_1107\_12-DE



des habitants dans les différents services et/ou communes.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France

Non